



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 48 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de prestation de communication et impression –
Accord –cadre multi attributaire – Autorisation de
signature préalable**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Vauban, place de la République à Saint-Martin de Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleine M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à Mme Marlyse PALITO), Mme Catherine JACOB, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201748-DE
Reçu le 13/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 48 - 06.04.2017

En exercice....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de prestation de communication et impression –
Accord –cadre multi attributaire – Autorisation de
signature préalable**

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement les articles 25, 67, 78 et 79,

Vu la convention de groupement de commandes constituée entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et la Société Publique Locale Destination Ile de Ré, signée le 4 avril 2017,

Vu la délibération n°3 du 18 février 2016 relative aux délégations de compétences données à Monsieur le Président,

Vu le Budget Primitif 2017 du budget principal et Ecotaxe voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau du 27 mars 2017,

Considérant qu'au vu des besoins de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de la Société Publique Locale Destination Ile de Ré en termes de supports de communication, une convention constituant un groupement de commandes a été signée le 4 avril 2017 ;

Considérant qu'en application des besoins de ladite convention, il est prévu de publier un appel d'offres ouvert passé sous la forme d'un accord cadre, d'une durée d'un an reconductible 3 fois ;

Considérant qu'il est prévu que cet accord cadre soit décomposé selon les deux lots suivants :

- Lot 1 multi attributaires (5 titulaires au maximum) : création, mise en page, réalisation graphique de l'ensemble des supports de communication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de la Société Publique Locale Destination Ile de Ré,
- Lot 2 multi attributaires (3 titulaires au maximum) : impression et reliure de l'ensemble des supports de communication de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la Société Publique Locale Destination Ile de Ré ;

Considérant que le présent accord cadre est conclu sans montant minimum mais avec les montants maximums annuels suivants pour chaque lot :

AR PREFECTURE

017-241700459-20170406-D201748-DE
Reçu le 13/04/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 6 avril 2017

DÉLIBÉRATION

N° 48 - 06.04.2017

En exercice.....26
Présents.....22
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Marché de prestation de communication et impression – Accord –cadre multi attributaire – Autorisation de signature préalable

Lot 1 :

- Pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré :
 - Montant maximum annuel : 250 000,00 € HT,
- Pour la Société publique Locale Destination Ile de Ré :
 - Montant maximum annuel : 120 000,00 € HT ;

Lot 2 :

- Pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré :
 - Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT,
- Pour la Société publique Locale Destination Ile de Ré :
 - Montant maximum annuel : 200 000,00 € HT ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le futur accord-cadre relatif à la conception graphique et l'impression de l'ensemble des supports de communication de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et de la Société Publique Locale Destination Ile de Ré, ses marchés subséquents, ainsi que tous les actes y afférents.

Affichée le : **13 avril 2017**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informant que le présent délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PAR LE PRÉFET

017-241700459-20170406-D201748-DE
Reçu le 13/04/2017